

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL****Séance du mardi 19 novembre 2024**

2024 - 142	NOMBRE DE MEMBRES
	- Afférents au Conseil Municipal : 23
	- En exercice : 23
	- Qui ont pris part à la délibération : 21
	Date de la convocation : 13/11/2024
	Date d'affichage : 13/11/2024

*L'an Deux Mil Vingt Quatre le mardi 19 novembre à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de **M. Henri BEDAT, Maire,***

*Présents : MM. et Mmes **BEDAT, VILATON, BEZIAT-RICARD, FOURNET, CAZENAVE, LABAT, BIARNES, SEIRACQ, HOURQUET, DARRACQ, DEHEZ, CONSTANTIN, LAGRASSE, MARIMPOUY, COLY, LARROQUE, LABUXIERE.***

Excusés et procurations :

M. ETIENNE a donné procuration à M. FOURNET

M. GATUINGT a donné procuration à M. VILATON

Mme WLUSEK a donné procuration à Mme HOURQUET

Mme MESPLEDE a donné procuration à Mme LAGRASSE

Excusés :

M. LAHONTAN

Absente :

Mme EDE

*Secrétaire de séance : **Mme LABUXIERE***

OBJET :

AUTORISATION DE SIGNATURE A M. LE MAIRE POUR L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION D'UN SYSTEME DE SONO ET DE VIDEO DANS LA SALLE MUNICIPALE DU FOYER

CONSIDERANT que le chantier de rénovation du foyer ne comportait pas de lot concernant la sonorisation et la vidéo,

CONSIDERANT que M. le Maire avait précisé dans le procès-verbal (point n°4) du conseil municipal du 28 mai 2024 que ces équipements pourraient être inclus lors du chantier au travers d'un devis « hors marché », l'enveloppe globale des travaux étant inférieure à celle estimée,

CONSIDERANT l'offre proposée par l'entreprise FAUCHE de Saint-Vincent-de-Paul pour un équipement complet « sono et vidéo »,



**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITÉ**

- **DECIDE** d'autoriser M. le Maire à signer le devis présenté par l'entreprise FAUCHE de Saint-Vincent-de-Paul et d'un montant prévisionnel de 12 356.80 € HT / 15 188.38 € TTC.

Fait et délibéré en séance du Conseil Municipal
Pour copie conforme
Suivent les signatures

Fait à Saint Vincent de Paul, le **20 novembre 2024**
Le Maire,
Henri BEDAT



VOTE :

Pour	21
Contre	00
Abstention	00

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Identifiant unique : 040 – 214002834 – 20241119 – DE2024142
et publication ou notification le

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau (sur place ou par courrier Villa Noulibos, 50, cours Lyautey 64000 PAU CEDEX, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr>).